

Juridictions commerciales

LBC-FT : lancement du portail KYC d'Infogreffe

Infogreffe a lancé son portail Know Your Customer (KYC) qui permet à tous les professionnels assujettis aux obligations en matière de LCB-FT d'avoir accès aux données certifiées par les greffiers des tribunaux de commerce.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), le GIE Infogreffe a lancé, le 4 février 2021, KYC Infogreffe, un nouvel outil en ligne accessible à tous les professionnels assujettis aux obligations en la matière : banques, établissements de crédits, notaires, compagnies d'assurance, huissiers de justice, administrateurs de justice... Cet outil leur permet un accès direct aux bases de données certifiées par les greffiers des tribunaux de commerce, diffusées par Infogreffe et mises à jour quotidiennement.

Grâce à ce portail KYC Infogreffe, les professionnels assujettis peuvent vérifier l'ensemble des documents certifiés concernant leurs clients, prospects et partenaires afin de remplir leurs obligations en matière de LCB-FT, de prouver l'accomplissement de leurs diligences auprès des autorités de contrôle et de réduire les risques d'usurpation d'identité, de blanchiment ou de fraude. Grâce aux données issues des registres légaux tenus par les greffiers, ils peuvent constituer une base documentaire organisée autour de cinq axes de connaissance client : identité de l'entreprise et des personnes mentionnées au *Kbis*, connaissance des bénéficiaires effectifs, connaissance des associés et de la répartition du capital, connaissance de la situation financière ou encore identification de l'activité et de sa localisation.

Remarque : ce portail est accessible à l'adresse suivante : <https://kycinfogreffe.fr>

➤ *Communiqué de presse d'Infogreffe, 4 févr. 2020*

Éditions Législatives – www.elnet.fr

Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 149, février 2021 : www.cngtc.fr